

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune  
de  
LIVET ET GAVET**

SEANCE DU 28 MARS 2014

Nombre de Conseillers Municipaux  
en exercice.....15  
Nombre de présents..... 15  
Nombre de votants.....15

Le Maire de LIVET ET GAVET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux art. 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.  
Le Maire,

Date de convocation du conseil municipal :  
24 mars 2014.

**L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, en application es articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Livet et Gavet. Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

**Présents :**

**Messieurs :** Gilbert DUPONT, Jean-Luc BLANQUAERT, Alain BLETON, Guy BOUDINET, Jean-Charles DIAFERIA, Jean-Marc KUNG, Gérard LAPOUGE, Robin LIBERA.

**Mesdames :** Christine GANDOLFE, Chrystel GARCIA, Linda GOUIDMI, Caroline KEBAILI, Jennifer PRAT, Sandrine ŒILLET, Chrystelle ROUX.

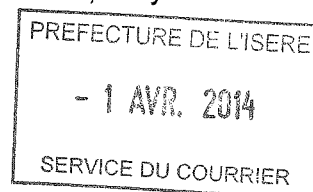
**Excusés :**

**Absents :**

**INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gilbert DUPONT, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs Gilbert DUPONT, Sandrine ŒILLET, Guy BOUDINET, Caroline KEBAILI, Alain BLETON, Chrystelle ROUX, Jean-Marc KUNG, Christine GANDOLFE, Robin LIBERA, Jennifer PRAT, Jean-Charles DIAFERIA, Linda GOUIDMI, Jean-Luc BLANQUAERT, Gérard LAPOUGE, Chrystel GARCIA dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame SASSOT Alison



**ELECTION DU MAIRE**

**1) Présidence de l'assemblée.**

Monsieur Guy BOUDINET, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée ( art L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze (15).conseillers présents et à constaté que la condition de quorum à l'article L. 2121-7 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après, deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :  
Monsieur BLANQUAERT Jean-Luc et Madame GARCIA Chrystel

**2) Déroulement de chaque tour de scrutin.**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans touché l'enveloppe que le conseiller municipale a déposé lui-même dans l'urne

ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote

**3) Résultats du premier tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ... **0**
- Nombre de votants (*enveloppes déposées*) : **15**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (*art. L. 66 du Code électoral*) : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : ... **15**
- Majorité absolue : ... **8**

**Nombre de suffrages obtenus :**

Monsieur DUPONT Gilbert : 13 voix  
Monsieur LAPOUGE Gérard : 02 voix

**4) Résultats du deuxième tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- Nombre de votants (*enveloppes déposées*) : .....
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (*art. L. 66 du Code électoral*) : .....
- Nombre de suffrages exprimés : .....
- Majorité absolue : .....

**Nombre de suffrages obtenus :**

.....  
.....  
.....  
.....

**5) Résultats du troisième tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- Nombre de votants (*enveloppes déposées*) : .....
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (*art. L. 66 du Code électoral*) : .....
- Nombre de suffrages exprimés : .....
- Majorité absolue : .....

**Nombre de suffrages obtenus :**

.....  
.....  
.....  
.....

**6) Proclamation de l'élection maire :**

Monsieur DUPONT Gilbert a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

**ELECTION DES ADJOINTS.**

Sous la présidence de Monsieur DUPONT Gilbert élu(e) maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

### 1) Nombre d'adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois (3). le nombre des adjoints au maire de la commune.

### 2) Listes des candidats aux fonctions d'adjoints au maire :

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevées sont élues (art. L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq (5) minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que ...deux (2). listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

### 3) Résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ...0
- Nombre de votants (*enveloppes déposées*) : ...15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (*article L. 66 du Code électoral*) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : ...15
- Majorité absolue : ...08

#### Nombre de suffrages obtenus :

Liste BOUDINET Guy : 13 voix

Liste LAPOUGE Gérard : 02 voix

Liste .....

Liste .....

### 4) Résultats du deuxième tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- Nombre de votants (*enveloppes déposées*) : .....
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (*article L. 66 du Code électoral*) : .....
- Nombre de suffrages exprimés : .....
- Majorité absolue : .....

#### Nombre de suffrages obtenus :

Liste .....

Liste .....

Liste .....

Liste .....

### 5) Résultats du troisième tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....
- Nombre de votants (*enveloppes déposées*) : .....
- Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (*article L. 66 du Code électoral*) : .....
- Nombre de suffrages exprimés : .....
- Majorité absolue : .....

**Nombre de suffrages obtenus :**

Liste .....

Liste .....

Liste .....

Liste .....

**6) Proclamation de l'élection des adjoints :**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur BOUDINET Guy.  
 Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe

**OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS.**

## CLOTURE DU PROCES-VERBAL.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28/03/2014, à dix-neuf heures, 09 minutes, en double exemplaires a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire...  
M<sup>me</sup> SASSOT ALISON.

Le maire,

le conseiller municipal le plus âgé,

le secrétaire,

les assesseurs,

